



République française
Commune de Lalheue (71240)
Département de Saône-et-Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 24 - 2012
Séance du 15 mai 2012

Nombre de conseillers	
- En exercice :	11
- Présents :	09
- Absents :	2
Nombre de suffrages exprimés (présents ou représentés) :	
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation 11.05.2012	
Date d'affichage 06 JUIN 2012	

Le 15 mai 2012 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Roger CASSARD, Maire.

Etaient présents :

Roger CASSARD, Brigitte BIARD, Daniel POUSSARDIN, Elvira RICARD, Maryline GARNY CLERC, Claude CHEVALIER, François RENAUD, Stéphane GUILLAUME, Ghislaine CRETIN.

Procurator(s) :

M. Jacob ANTOINE à M. Stéphane GUILLAUME.

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Victor BONNOT.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Brigitte BIARD.

OBJET : Choix d'un système d'assainissement non collectif pour le hameau du Buisson Roncin

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport de la phase 3 présenté le 11 mai dernier par le bureau d'études PÖYRY Environnement. Le montant des travaux est estimé à 515 000 € HT avec la création d'une unité de traitement indépendante au Buisson Roncin. Les coûts annexes (maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, acquisition foncière des terrains) ne sont pas inclus dans cet estimatif.

Considérant que ce chiffrage prévisionnel fait apparaître un coût par branchement très important qui paraît difficilement gérable par la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'annuler la délibération en date du 9 janvier 2012 optant pour la création d'un filtre planté de roseaux pour l'assainissement du hameau du Buisson Roncin,
- d'opter pour un système d'assainissement non collectif pour le Hameau du Buisson Roncin,
- de solliciter la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne », compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour réaliser le diagnostic des installations existantes sur le Hameau du Buisson Roncin,
- d'approuver le nouveau plan de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté par le cabinet PÖYRY Environnement, qui sera soumis à enquête publique.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture le : 06 JUIN 2012
et publication du :
Le Maire, Roger CASSARD

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Roger CASSARD

